

**Votre agence**

VAL D'YERRES ASSURANCES CONSEILS
AGENT GENERAL
11 BOULEVARD CRETE
91100 CORBEIL ESSONNES
Tél : 01 60 89 04 90
Mail : corbeil@gan.fr
N° Orias : 13003160
Site Orias : www.orias.fr

FLP ASSAINISSEMENT
82 RUE CANOVILLE
91540 MENNECY

Vos références

N° client : 53922558
N° souscripteur : 31294283X
N° contrat : 312942832000

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
HORS RESPONSABILITE DECENNALE**

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

Gan Assurances

Atteste que FLP ASSAINISSEMENT - n° SIRET : 82100345600018 - 82 RUE CANOVILLE 91540 MENNECY est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE - Hors responsabilité décennale" du contrat GAN CONSTRUCTION n° 312942832000 à effet du **27/03/2023**.

Les garanties s'appliquent aux activités professionnelles mentionnées ci-après :

V.R.D

- V.R.D. (Voiries et Réseaux Divers)

Réalisation de réseaux de canalisations, de systèmes d'assainissement autonome, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de voiries, de poteaux et clôtures.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

Cette activité comprend la pose de revêtement de sol pour les aires de jeux extérieurs et les sols sportifs extérieurs.

Elle comprend la réalisation de jardins, d'espaces verts et d'aménagements paysagers :

- pose de bordures, de dallages, de pavages,
- maçonnerie décorative, tels que bassins ornementaux, murettes, emmarchements de jardins,
- installation d'équipements, tels que mobilier urbain et jeux,
- éclairage et arrosage, y compris les raccordements accessoires.

Cette activité ne comprend pas la réalisation de drainage agricole et d'irrigation.

PLOMBIER

- Plomberie - Installations sanitaires

Réalisation d'installations ou de pose :

Gan Assurances, Compagnie française d'assurances et de réassurances
Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Direction Réclamations Clients – Gan Assurances : 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr





N° souscripteur : 31294283X

- de production, distribution, évacuation d'eau chaude et froide sanitaires,
- des appareils sanitaires,
- de réseaux de distribution de fluides ou de gaz,
- de réseaux de distribution de chauffage par eau y compris les radiateurs,
- de gouttières, descentes eaux pluviales et solins.

Ne sont pas comprises :

- la réalisation d'installations d'appareils de production de chauffage,
- la réalisation d'installations de géothermie,
- la pose de capteurs solaires thermiques intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

Cette activité comprend la réalisation des travaux de second œuvre nécessaires à l'aménagement de salles de bains.

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux sont réputés non garantis.





N° souscripteur : 31294283X

GARANTIES		MONTANTS DE GARANTIE Sous réserve des franchises mentionnées au contrat
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION		
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs Dont :		16 000 000 € tous dommages confondus, par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis (y compris dommages aux existants)		1 500 000 € par sinistre
- Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs		150 000 € par sinistre
- Vols du fait des préposés		38 113 € par sinistre
- Faute inexcusable de l'employeur		3 000 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens mobiliers confiés		76 500 € par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT		
Tous dommages confondus Dont :		765 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels, immatériels et préjudice écologique		300 000 € par année d'assurance
- Frais d'urgence engagés pour procéder aux opérations destinées à prévenir une menace de dommages garantis		100 000 € par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DE PRODUITS OU APRES ACHEVEMENT DES TRAVAUX		
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs Dont :		5 000 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels aux existants y compris l'élément d'équipement générateur des dommages		1 000 000 € par année d'assurance

PERIODE DE VALIDITE : la garantie s'applique pour toutes réclamations reçues entre le **01/01/2025** et le **31/12/2025** en application de l'article 80 de la Loi 2003-706 du 01/08/2003.

La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Elle comprend 3 pages.

Fait à PUTEAUX, le 24 novembre 2024

Pour Gan Assurances



Gan Assurances, Compagnie française d'assurances et de réassurances
Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances : 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr



N° souscripteur : 31294283X

Directeur Assurances, Christian Delorme

